

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans.
RGE REQUIS : attention les qualifications RGE évoluent au 01.01.2021.

Critères techniques

Le COP de l'équipement mesuré (norme EN 16147) est :
 - supérieur à 2,5 pour une installation sur air extrait
 - supérieur à 2,4 pour toutes autres installations.

Rappel de la chronologie du dossier

- 1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
- 2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
- 3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les mentions suivantes :

1) Les informations client :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (**Adresse sans n° de voie ? préciser les références cadastrales de l'habitation**)

2) L'intitulé de l'opération :

- La mention « Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation »

3) Les critères techniques :

- La marque et la référence de l'équipement installé
- Le COP de l'équipement installé explicitement mesuré selon les conditions de la norme EN 16147
- Le type d'installation conformément à la norme EN 16147
- Le type de logement : maison individuelle ou appartement

La réalisation de l'opération doit être complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un chauffe-eau thermodynamique à accumulation. Ce document précise le COP de l'équipement installé explicitement mesuré selon les conditions de la norme EN 16147.

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

1. Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) : sélectionnez l'option Paiement classique.
 2. Vous ne déduisez pas la prime de la facture : sélectionnez l'option « Abokine paie mon client ».
- Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

A noter, vous devez conserver 10 ans les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 17 ans***

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence
Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

	p.u	Quantité	total ht
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation			
Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation	2500	1	2500
Le COP de l'équipement installé : 2.5 ou 2.4 selon le type d'installation conformément à la norme EN 16147			
Le type d'installation (sur air extrait ou autre)			
La marque et la référence de l'équipement installé			
Le type de logement : maison individuelle ou appartement			
Main d'Œuvre	75	5	375
Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 80€*			

* En fonction des conditions d'éligibilité

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	2875 €	TOTAL HT	2875 €
TVA 5.5%	158 €	TVA 5.5%*	158 €
Total TTC	3033 €	Total TTC	3033 €
Reste à payer	3033 €	PRIME CEE	-80,00 €
		Reste à payer	2953 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence
Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

	p.u	Quantité	total ht
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation			
Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation	2500	1	2500
Le COP de l'équipement installé : 2.5 ou 2.4 selon le type d'installation conformément à la norme EN 16147			
Le type d'installation (sur air extrait ou autre)			
La marque et la référence de l'équipement installé			
Le type de logement : maison individuelle ou appartement			
Main d'Œuvre	75	5	375
Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 80€*			

* En fonction des conditions d'éligibilité

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE		AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	2875 €	TOTAL HT	2875 €
TVA 5.5%	158 €	TVA 5.5%*	158 €
Total TTC	3033 €	Total TTC	3033 €
Reste à payer	3033 €	PRIME CEE	-80,00 €
		Reste à payer	2953 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.